



Soeur de ma femme squatte ma maison

Par **ninoulebonbon**, le **23/12/2012 à 08:46**

Bonjour je suis cotitulaire d'un bail avec ma femme avec qui je suis PACSE. Nous sommes en compte joint et elle dispose d'un compte courant. Actuellement sa soeur est élue domicile chez nous, au début cela ne posait pas de problème mais voilà je ne supporte plus sa présence. Ma femme prétend qu'elle paye un loyer hors je n'ai pas été averti aussi ce dit loyer arrive sur le compte courant de ma femme par virement identifié loyer. A sa guise ma femme alimente le compte joint par virement non identifié. Que puis-je faire pour que sa soeur quitte les lieux sachant que je ne suis pas d'accord de sa présence surtout qu'elle a pris la chambre d'une de mes 2 filles?

Merçi de votre attention

Par **janus2fr**, le **23/12/2012 à 10:31**

Bonjour,

Attention, la soeur de votre femme est donc sous-locataire.

Or, la sous-location est généralement interdite et ne peut se faire, de toute façon, qu'avec l'autorisation expresse du bailleur.

Si celui-ci n'a pas donné son autorisation et apprend que vous sous-louez une partie du logement, il peut vous donner congé à échéance du bail pour motif légitime.

Par **HOODIA**, le **23/12/2012 à 16:35**

Je crois que vous devriez avoir un entretien sur le sujet avec votre femme, avant de penser au juridique